



CCE du 22 septembre 2017

Défendre tous nos emplois et toutes nos missions.

Le CCE du 22 septembre 2017 s'est ouvert sans Monsieur Bassères malgré les tensions au sein de Pôle Emploi faisant suite aux annonces de réductions d'effectifs faites par la ministre du Travail.

Toutes les organisations syndicales se sont insurgées contre la tentative de Monsieur Cribier qui voulait présider cette réunion du CCE comme si de rien n'était. Les organisations syndicales ont décidé de ne pas tenir le CCE tant que le directeur général n'aura pas clarifié la situation des 55 000 agents de Pôle emploi.

La direction, suite à une suspension de séance, a donné satisfaction à cette demande en programmant un CCE exceptionnel sur la base du projet de loi de finances et de ses conséquences sur les salariés de Pôle emploi. À la demande des organisations syndicales les points non traités aujourd'hui sont reportés à un examen ultérieur du CCE.

DÉCLARATION CGT AU CCE DU 22 SEPTEMBRE 2017

Monsieur le directeur général,

À la suite de votre communication pour tenter de rassurer les agents après les annonces faites par madame. Pénicaud dans les médias, nous tenons à rétablir certains faits.

La crédulité dont vous semblez nous croire capables est presque injurieuse et méprisante. Soyez sûr, monsieur le directeur général, que nous n'accordons aucun crédit aux rumeurs. Les faits sont à eux seuls suffisamment graves pour alarmer les agents.

Dans votre lettre, vous ne démentez en réalité aucune information. Vous confirmez au contraire l'article du *Parisien* annonçant une suppression « à 3 chiffres » d'effectifs à commencer par les fonctions *Support*. On parle bien de la disparition de centaines de postes dès 2018 que vous balayez d'un revers de main en osant les qualifier de « *légère baisse d'effectifs* ». Les 600 ou 700 (peut-être plus) personnes concernées et leurs familles apprécieront. Pensez-vous vraiment que :

- La suppression de « *quelques centaines de postes* » pour 2018 ne devrait pas nous inquiéter ?
- L'ordonnance n°8 qui acte le transfert sur la CSG des cotisations salariales et signe l'arrêt de mort de l'assurance chômage ne devrait pas nous inquiéter ?
- L'accord GPEC de 2016 entérinant la quasi disparition des métiers de l'indemnisation au profit d'opérateurs privés ne devrait pas nous inquiéter ?
- La disparition des offres de services spécifiques comme le réseau cadre ne devrait pas nous inquiéter ?
- La suppression de milliers de contrats CUI ne devrait pas nous inquiéter ?
- L'externalisation massive de nos missions en application du plan de restructuration 2020 ne devrait pas nous inquiéter ?

- Le gouvernement qui cherche à faire 3 milliards d'euros d'économies sur notre dos et celui des demandeurs d'emploi ne devrait pas nous inquiéter ?

Madame Pénicaud peut juger, avec vous, que la question de la privatisation est «*hors sujet* » : cela ne nous rassure en rien et ne dément pas les propos qu'elle a elle-même tenus dans les médias. Toutes les politiques concernant Pôle emploi depuis plusieurs années vont dans ce sens. La privatisation de Pôle emploi a déjà commencé, même si vous l'appellez pudiquement *externalisation*.

La CGT Pôle emploi dénonce depuis des années cette politique de destruction de nos métiers et du service public de l'emploi.

Nous mettrons tout en œuvre pour contrer ce projet et défendre tous nos emplois et toutes nos missions.

Nous pensons que seul un mouvement de grande ampleur sera à même de faire plier le gouvernement et nous appelons tous les syndicats et tous les agents à le construire avec nous, dans l'unité, pour obtenir satisfaction de nos revendications.

Bulletin d'Adhésion à la CGT

Nom :..... Prénom :.....

Adresse :.....

Établissement, Site, Service, Unité :.....

Tél. :.....

E-Mail :.....@.....

À remettre au militant de la CGT de votre choix ou à adresser à:

syndicat.cgt@cgt-pole-emploi.fr